



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

Les convocations ont été transmises le 15 février 2018.

L'an deux mil dix-huit, le lundi dix-neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de DROUE-SUR-DROUETTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GÉRARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Dominique ZERHOUNI, Laurence BERTOUX, Khéidja LICOIS, MM. Jean-Pierre GÉRARD, Christian ABELANET, Yannick LHOMME, Jean-Claude BESNARD, Stéphane NELIAS, Jean-Louis DEFOY, Willy WEIBEL, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes Valérie DUBOIS ayant transmis pouvoir à Mme ZERHOUNI, Valérie PEINO ayant transmis son pouvoir à M. WEIBEL.

Etaient absents : Mmes Nathalie LELE TAGNE, Annie LENORMAND, M. Claude CHARTRAIN.

Secrétaire de séance : Madame Dominique ZERHOUNI.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et chaque membre présent émarge le registre.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS :

➤ AFFAIRES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE QUATRE JOURS A COMPTER DE LA RENTREE 2018

Christian ABELANET informe le conseil municipal que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et des conseils d'écoles maternelle et élémentaire, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées et sur quatre jours. Il est à noter que dans cette hypothèse, la commune ne sera plus éligible au fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Il expose que les élus et le corps enseignant du groupe scolaire de la Chevalerie ont engagé une réflexion sur le retour à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée scolaire 2018 et ont décidé de réaliser un sondage auprès de toutes les familles des élèves du groupe scolaire.

Il communique le résultat du sondage : sur 40 % de réponses, 62 % sont favorables au retour à la semaine de quatre jours et 38 % sont contre.

Les conseils d'écoles maternelle et élémentaire, réunis le 11 janvier 2018, ont unanimement délibéré et voté pour le passage à la semaine de quatre jours à compter de la prochaine rentrée scolaire et proposent l'organisation de la semaine selon les horaires suivants :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

Il rappelle que les élus se sont engagés à suivre le choix majoritaire des parents d'élèves.



Le débat ayant eu lieu, il est précisé que, pour l'instant, l'accueil des enfants le mercredi, dont l'organisation entrera dans le cadre de l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement), restera dans les structures actuelles, soit la Chevalerie pour les enfants scolarisés dans le groupe scolaire de la Chevalerie. De la même manière rien ne devrait changer pour la rentrée prochaine pour les accueils périscolaires.

Stéphane NELIAS informe l'assemblée qu'il s'abstient lors du vote car ne voit pas la finalité de ce choix pour les enfants.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré et procédé au vote, approuve à la majorité des voix (11 voix Pour, 1 Abstention : M. NELIAS) la décision des Conseils d'Ecoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire de la Chevalerie, et, demande à Monsieur le Directeur Académique, une dérogation pour modifier l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre 2018 dans ces deux écoles en vue de répartir les huit demi-journées d'enseignement sur quatre jours aux horaires présentés ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à vingt heures cinquante minutes.

le maire,

